

RAPPORT MORAL

Par Henri Carvallo, président de la FFE

Au cours de l'année 2012, la Fédération Française des Echecs a poursuivi son développement.

- Le nombre de licenciés est passé de 56 675 au 31 août 2011, à 60 469 au 31 août 2012. La saison en cours (2012/2013) se poursuit également sur la même lancée positive.
- Le travail important que nous menons depuis quelques années avec le Ministère de l'Éducation Nationale a abouti, en début d'année 2012, à la mise en œuvre d'une circulaire d'application, relative à l'utilisation du jeu d'échecs à des fins pédagogiques. Dans le même domaine, la Fédération a participé à l'organisation d'un séminaire sur les échecs en milieu scolaire, qui s'est tenu à l'École Normale Supérieure de Cachan, en juin 2012. Ce dernier a notamment permis la mise en contact des responsables scolaires des ligues avec leurs référents au sein des académies.
- Tous ces développements des échecs à l'école ont eu un effet majeur sur les licences B. Reste maintenant à améliorer les passerelles entre initiation à l'école et pratique dans les clubs, ainsi qu'à augmenter le taux de conversion entre licence B et licence A. Le début de la saison 2012/2013 est à cet égard tout à fait encourageant, car nous observons une augmentation non seulement des B, mais également des A !
- En matière sportive, une décision importante a été actée : l'interdiction des parties nulles par consentement mutuel, lors des compétitions fédérales individuelles. Cette évolution, qui va dans le sens d'une plus grande sportivité de notre discipline, n'a pas rencontré de difficultés particulières de mise en œuvre, lors des championnats de France jeunes de Nîmes et des championnats d'été de Pau. Il y a convergence de vue progressive au niveau international sur le sujet, bien que la France puisse être néanmoins considérée comme pionnière en la matière.
- La Fédération a créé en 2012 son « Grand Prix FFE de parties rapides », composé de 4 étapes suivies d'une finale, qui s'est disputée à Bastia. Il a permis à de nombreux amateurs de jouer côte à côte, voire même d'affronter, nos plus grands champions : Maxime Vachier-Lagrave, Etienne Bacrot, Laurent Fressinet... Le Grand Prix a permis également à nos professionnels d'augmenter leurs revenus, tout en s'améliorant dans les rythmes rapides. Cela s'est avéré très utile, notamment pour Maxime, champion d'Europe de Blitz 2012, et pour Laurent, vainqueur du World Mind Sports Games à Pékin.

- La fédération attache un soin particulier à organiser de façon professionnelle ses deux championnats majeurs : le championnat de France jeunes et le championnat de France d'été. Nous souhaitons, à cette occasion, démontrer aux collectivités qui nous accueillent, l'intérêt économique, culturel et sportif du jeu d'échecs. Ce message passe de mieux en mieux, et la ville de Nîmes nous a signifié récemment que les deux championnats qu'elle a accueillis (en 2009 et en 2012), comptaient parmi les plus grands succès des dix dernières années, en termes de retombées économiques. Les conditions financières pour la Fédération sont également en amélioration.
- Nous avons travaillé au cours de l'année sur le renouvellement de la convention de partenariat avec BNP Paribas. Parmi les sujets traités, la pérennisation du challenge blitz BNP Paribas est un élément très important, dans la perspective d'offrir un outil d'animation de la vie des clubs.

Mon mandat s'achève, et je suis heureux que deux listes se soient portées candidates à la Présidence de la Fédération Française des Echecs. Cela crée une saine émulation, ainsi que la certitude que de beaux et nouveaux projets pour notre discipline, verront le jour lors des années à venir !